

BADINIÈRES
BELMONT
BIOL
BLANDIN
BOURGOIN-JALLIEU
BURCIN
CESSIEU
CHABONS
CHAMAGNIEU
CHARANCIEU
CHARVIEU-CHAVAGNEUX
CHASSIGNIEU
CHATEAUVILLAIN
CHAVANOZ
CHELIEU
CHEZENEUVE
COLOMBIER SAUGNIEU
CULIN
DOISSIN
DOLOMIEU
DOMARIN
ECLOSE
FITILIEU
FOUR
FRONTONAS
LA BATIE MONTGASCON
LA CHAPELLE DE LA TOUR
LA TOUR-DU-PIN
LA VERPILLIERE
LE PASSAGE
LES ABRETS
LES EPARRES
L'ISLE D'ABEAU
MAUBEC
MEYRIE
MONTAGNIEU
MONTCARRA
MONTREVEL
NIVOLAS VERMELLE
PANISSAGE
PANOSSAS
PONT DE CHERUY
ROCHETOIRIN
RUY-MONTCEAU
SAINT-AGNIN-SUR-BION
SAINT-ALBAN-DE-ROCHE
SAINT-ANDRE-LE-GAZ
SAINT-CHEF
SAINT-CLAIR DE LA TOUR
SAINT-DIDIER DE LA TOUR
SAINT-HILAIRE-DE-BRENS
SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN
SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL
SAINT-ONDRAS
SAINT-QUENTIN FALLAVIER
SAINT-SAVIN
SAINT-VICTOR-DE-CESSIEU
SAINTE-ANNE-SUR GERVONDE
SAINTE-BLANDINE
SALAGNON
SATOLAS ET BONCE
SEREZIN DE LA TOUR
SERMERIEU
SOLEYMIEU
SUCCIEU
TIGNIEU-JAMEYZIEU
TORCHEFELON
TRAMOLE
TREP
VASSELIN
VAULX MILIEU
VENERIEU
VIGNIEU
VILLEFONTAINE
VIRIEU SUR BOURBRE
BONNEFAMILLE
CHOZEAU
COURTENAY
CRACHIER
DIZIMIEU
GRENAY
MORAS
OPTEVOZ
ROCHE
SICCIEU St JULIEN et CARISIEU
VALENCOGNE
VEYSSILIEU
VILLEMOIRIEU

LA LETTRE DU SMABB

Lettre d'information du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre



Édito

Le travail engagé dans le cadre du contrat de rivière est passé à la vitesse supérieure, preuve, s'il est nécessaire, des changements qui s'opèrent sur le bassin versant.

Les comités de pilotage se succèdent, marquant les nombreux dossiers qu'il convient de réaliser pour atteindre les objectifs fixés. Le SMABB s'engage auprès des communes pour leur apporter un soutien concernant les plans de désherbage communaux ou les zones humides. La Commission Locale de l'Eau est maintenant consultée régulièrement pour l'ensemble des dossiers traitant de l'eau sur notre territoire et le Schéma d'aménagement d'ensemble nous a apporté ses premières conclusions. Les travaux de renaturation en rivière vont apporter une nouvelle vision du territoire et il conviendra ensemble de redéfinir cet espace.

Ce numéro aborde les dossiers majeurs en cours au niveau du SMABB comme le Schéma d'aménagement d'ensemble. Il présente les efforts réalisés par les communes dans le cadre de la mise en œuvre des plans de désherbage communaux et la consultation en cours sur les classements de cours d'eau.

En vous souhaitant d'excellentes fêtes de fin d'année.

Bonne lecture à tous.

Bernard COTTAZ
Président du SMABB

ZOOM SUR... Les travaux de Villefontaine

A l'occasion de la crue de 2002, une dynamique naturelle de la Bourbre a donné lieu à l'apparition d'un méandre de 500 mètres de long sur la commune de Villefontaine. Afin de préserver ce secteur écologiquement et morphologiquement important, tout en composant avec les enjeux locaux, le SMABB a porté l'ensemble des études et des travaux nécessaires, pour le compte de la commune de Villefontaine et du Syndicat Intercommunal des Marais de Bourgoin Jallieu (SIM).

Les opérations de renaturation se sont déroulées courant septembre 2011. Le SMABB assure le suivi des travaux par une observation régulière et par le relevé du niveau piézométrique de la nappe.



• 30 Juin 2010 : Secteur de la Bourbre
Avant les travaux



• 15 Novembre 2011 Secteur de la Bourbre
Après les travaux



L'ACTU DU SMABB

Étude hydrologique de la zone humide des Léchères



La zone humide des Léchères, d'une superficie de 55 hectares, est localisée sur la commune de Sermérieu.

Cet espace naturel et agricole est particulièrement sensible du point de vue de la ressource en eau (présence d'un captage prioritaire pour l'eau potable) et du patrimoine naturel (zone humide stratégique du SAGE).

Le SMABB a mis en place un partenariat avec la commune de Sermérieu et l'association Lo Parvi afin d'inventorier les habitats et espèces remarquables de la zone humide et de dresser un « état de santé » du ruisseau du Culet.

Afin d'étudier précisément les interactions entre la nappe phréatique, le ruisseau et

la zone humide, le SMABB met en place un réseau de suivi des niveaux d'eau sur le site.

Le bureau d'études BURGEAP aura en charge l'interprétation des résultats et la proposition de mesures de gestion adéquates, que le comité de pilotage de l'étude validera d'ici à fin 2013.



LE SAGE DE LA BOURBRE

Consultation de la CLÉ : Classement des cours d'eau

Le Préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée organise une consultation réglementaire d'une durée de 4 mois portant sur le projet de classement des cours d'eau dans le bassin Rhône Méditerranée, établi en application de l'article L217.17 du code de l'environnement. Ces classements remplaceront dès leur approbation par arrêté préfectoral les classements existants.

La procédure réglementaire de classement des cours d'eau prévoit d'établir deux listes de cours d'eau dont les objectifs sont les suivants :

- **Liste 1 :** préservation de la continuité écologique sur des cours d'eau à valeur patrimoniale reconnue
- **Liste 2 :** réduction de l'impact des obstacles existants, notamment sur les cours d'eau dégradés

Sur les cours d'eau classés en liste 1 ne pourront plus être autorisés les ouvrages qui constituent un obstacle à la continuité écologique. Les ouvrages présents sur les cours d'eau classés en liste 2 devront être aménagés. La DDT adressera un courrier à chaque propriétaire d'ouvrage.

SUR LA BOURBRE

• Liste 1 :

- La Bourbre affluents compris, de sa source au pont lieu dit Martinet à Saint-Clair de la Tour
- L'Agny et ses affluents

• Liste 2 :

- La Bourbre de l'Hien au Rhône
- L'Agny du Pont de Vermelle D59 à la Bourbre

Les classements de cours d'eau contribuent ainsi à l'atteinte des objectifs de bon

état du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et de la directive cadre sur l'eau (DCE).

La Commission Locale de l'Eau est consultée pour avis sur la liste ainsi que sur l'étude d'impact de ces classements. Les membres seront réunis prochainement (6 décembre 2012) et la CLÉ pourra ainsi rendre un avis sur ces classements.

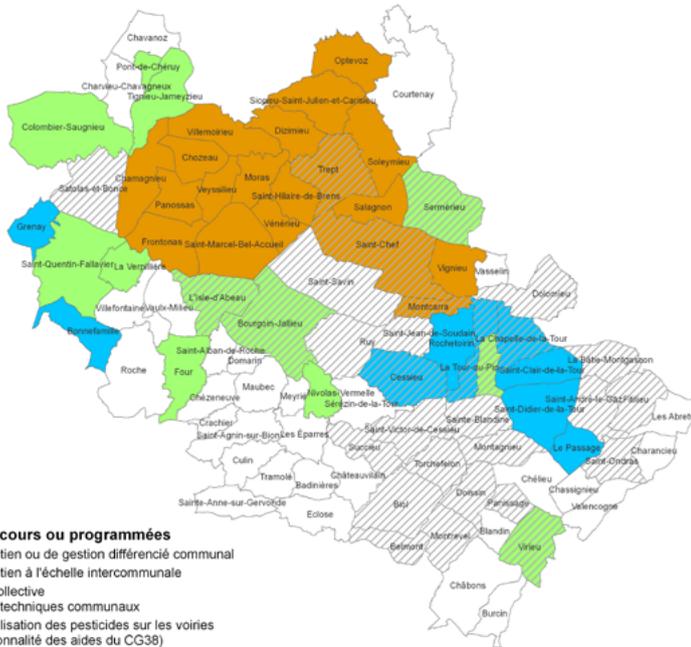
Pour plus d'informations :

<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/claas-coursdo/index.php>



LE CONTRAT DE RIVIERE DE LA BOURBRE

Les collectivités réduisent l'usage des pesticides



Le plan national Ecophyto fixe pour objectif à l'horizon 2018 une réduction de 50% de l'usage des pesticides.

Dès 2009, le SMABB sollicite des communes volontaires pour réaliser des plans de désherbage. 4 communes s'engagent : Virieu sur Bourbre, La Tour du Pin, Sermérieu et Tignieu-Jamezyieu. Grâce à la formation des agents, la communication auprès du public et la mise en place progressive de nouvelles pratiques d'entretien, ces communes ont pu réduire en moyenne de 80 % l'usage des pesticides.

Chaque année, de nouvelles collectivités s'impliquent dans cette démarche, en mobilisant des aides financières de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional dans le cadre du Contrat de Rivière, ou en mobilisant leurs propres ressources.

Le SMABB apporte un appui technique aux collectivités souhaitant bénéficier de conseils et de retours d'expérience, et se fixe pour 2013 un nouvel objectif de sensibilisation des acteurs privés : sociétés autoroutière et ferroviaire, entreprises et jardiniers amateurs.

LA FICHE TECHNIQUE

Le schéma d'aménagement d'ensemble

A QUOI SERVIRA CETTE ÉTUDE ?

C'est une étude qui permettra de disposer de données actualisées et objectives concernant le risque d'inondation sur le bassin versant de la Bourbre.

Il s'agit de compiler l'ensemble des études existantes, de les actualiser et d'apporter de nouveaux éléments d'analyse afin de proposer entre autres de nouveaux aménagements de lutte contre les inondations (zone de libre expansion des eaux, bassin de rétention) là où ils seront jugés pertinents.

LES CARTES D'INONDABILITÉ

Le bureau d'études a synthétisé et actualisé l'ensemble des données produites sur le bassin versant ; des données plus fines ont été intégrées. Des cartes qui simulent des épisodes de crue d'ampleurs différentes ont été réalisées.

LES CARTES DES ENJEUX

Un autre bureau d'études a réalisé une base de données concernant les enjeux du territoire et leur vulnérabilité par rapport au risque inondation.

Le croisement de ces cartes va permettre de comprendre le risque d'inondation sur le territoire du bassin versant de la Bourbre.

LES PROCHAINES ÉTAPES DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

Les cartes d'inondabilité et les cartes des enjeux ont été présentées en réunion géographique. Six réunions se sont ainsi déroulées à la rentrée (octobre).

Un comité de concertation sera réuni début décembre et des réunions publiques vont s'organiser prochainement afin de présenter l'état des lieux et les objectifs d'aménagement.

Les trois étapes suivantes vont se dérouler tout au long de l'année 2013 :

- 1 Définition des objectifs d'aménagement
- 2 Etude de plusieurs scénarios
- 3 Choix du scénario final



ENTRETIEN AVEC...

Jean Luc ANNEQUIN

Pourriez-vous vous présenter brièvement ?

Je suis élu depuis 1983, comme membre du conseil municipal de BLANDIN et délégué au SMABB depuis 1989. Par ailleurs, je suis agriculteur sur la vallée de la Haute Bourbre.

Comment percevez-vous l'évolution du travail du SMABB depuis sa création ?

Initialement, le Syndicat avait majoritairement une vocation hydraulique, il entretenait la rivière et vidangeait des pièges à graviers quand cela était nécessaire avec un financement à 50% commune et 50% Syndicat de la Bourbre. En parallèle, le syndicat aidait techniquement les communes pour aménager les ruisseaux de combes en prévention des crues torrentielles.

Puis les crues de 1988 et 1993 ont modifié l'approche du SMABB qui est devenue plus globale. L'étude SOGREAH a permis de mieux comprendre quels étaient les enjeux inondations, les secteurs inondables et les projets initiaux de bassins de rétention.

Le SMABB a, selon moi, un rôle d'alerte sur l'imperméabilisation des zones inondables et humides. En effet, on peut regretter que l'intérêt financier prône sur l'intelligence de l'homme dans le sens où l'on a construit dans des zones inondables ou sur des zones humides.

Ce sont généralement des zones de biodiversité et d'expansion de crue qu'il faut préserver de l'imperméabilisation. Si l'on urbanise, ces zones perdent leur caractère fonctionnel.

Le rôle de l'équipe d'entretien de la ripisylve au sein du SMABB est primordial pour travailler sur le maintien de la ripisylve et éviter les risques d'embâcles. Il est dommage que les propriétaires riverains ne soient pas plus engagés pour respecter leurs obligations d'entretien.

Pensez-vous que les enjeux de l'eau soient bien intégrés sur le territoire du SMABB ?

L'importance de l'assainissement est comprise par la population via l'assainissement individuel parce que les particuliers doivent se mettre aux normes. Ce qui génère des coûts élevés pour les petits budgets. La population prend conscience de l'importance de l'eau potable lors des périodes de sécheresse mais pas de manière continue.

En tant qu'agriculteur, avez-vous modifié votre approche sur l'eau, l'environnement ?

Notre exploitation tire son revenu de la production laitière. En 20 ans nous avons modifié nos pratiques

avec l'arrivée des plans de fumures et les cahiers d'épandages rendus obligatoires. Ceci nous permet de bien répartir les effluents d'élevage sur les différentes parcelles de l'exploitation afin d'adapter les doses d'azote de phosphore et de potasse au besoin de la plante. Depuis 2004, on couvre le sol avec un mélange de pois, moutarde et tournesol en été tout de suite après les moissons de blé ou d'orge. L'intérêt de cette couverture permet d'éviter la pousse des mauvaises herbes, le système racinaire de la moutarde permet de garder un sol aéré. Puis, depuis 4 ans, nous réalisons une technique culturale simplifiée (non labour) : on travaille moins le sol mais plus en surface, on laisse la matière organique sur les premiers centimètres du sol. Ceci permet de garder la vie microbienne en surface.

Les autres avantages de cette technique sont qu'elle économise le nombre de passages de matériel donc le carburant et on limite aussi l'érosion du sol. La matière organique restée en surface divise l'eau en cas de forts orages (moins de ravinements).

D'une manière générale, je pense que le monde agricole a beaucoup évolué sur les aspects environnementaux. Il serait important que cette dynamique d'évolution perdure sur l'agriculture dite plus « conventionnelle » et de ne pas concentrer les efforts financiers uniquement vers l'agriculture biologique.



6, place Albert Thévenon - 38110 la Tour du Pin

Tél. 04 74 83 34 55

Fax 04 74 83 34 54

E-mail : smabb@bassin-bourbre.fr

Conception et impression : Notre Studio

Crédit photos : SMABB, Agence de l'Eau

Papier 100% recyclé et encre végétale

Numéro ISSN : 2110-8331

